

DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS REQUIS POUR LES DEMANDES DE **PERMIS D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION ADDITIONS ET RÉNOVATIONS – HABITATIONS UNIFAMILIALES, BIFAMILIALES OU JUMELÉES**

Mesures et renseignements requis

- Nom du propriétaire, adresse postale, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique.
- Nom de l'entrepreneur, adresse postale, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique.
- Nom du demandeur, adresse postale, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique. (Le formulaire de Déclaration du propriétaire foncier doit être rempli si le demandeur n'est pas le(s) propriétaire(s).)
- Numéro civique et nom de rue, numéro de lot et nom de rue, ou numéro(s) d'identification de la propriété (NID).
- Explication des travaux que la demande englobe: type de projet, superficie des étages (en m² ou en pi²), dimensions de la terrasse, etc.
- Signature et paiement de la demande de permis d'aménagement et de construction.

Documents requis

Un ensemble complet sous format papier et version électronique (.pdf) des documents. Les documents électroniques peuvent être envoyés à construction@dieppe.ca

- Description détaillée de la portée de travaux ainsi qu'un estimé détaillé des coûts/ventilation des coûts.
- Un ensemble complet de dessins d'exécution lisibles, dessinés et imprimés à l'échelle avec des notes et les dimensions détaillées, incluant:
 - plans de fondation
 - plans d'étage
 - élévations
 - coupes transversales pertinentes avec détails des escaliers
 - coupes typiques des murs et planchers, dimensions des fenêtres
 - détails de la terrasse, des escaliers ou de la véranda
 - dessins d'atelier pré calculés* et schémas pour les poutres de toiture, solives de plancher, poutres, linteaux, pieux vissés, etc.
 - conceptions techniques* pour les conceptions en dehors de l'étendue du code du bâtiment (ouvertures dans la fondation de plus de 1,2 m (4 pi), toiture et plancher enchevauchés, grands murs, etc.)

*S'ils sont utilisés, les dessins d'atelier pré calculés et conceptions techniques doivent inclure l'adresse du projet et porter le sceau daté ainsi que la signature d'un ingénieur agréé et autorisé à exercer dans la province du Nouveau-Brunswick.
- Documentation sur rendement énergétique ci-dessous:
 - l'information sur les fenêtres/portes/lanterneaux qui démontre les grandeurs et les performances énergétiques (Valeur U ou Valeur ER)
 - les fiches de spécifications qui démontrent les rendements d'équipements pour tous les systèmes (chauffage/refroidissement, ventilation et chauffage de l'eau)

Documents supplémentaires (si applicable)

- Lorsqu'un terrain a été remblayé, un rapport des résultats et des recommandations de l'étude du sol doit être soumis. Le document doit porter le sceau daté et la signature d'un ingénieur en géotechnique agréé et autorisé à exercer dans la province du Nouveau-Brunswick.
- Lorsque le bâtiment proposé est situé à moins de 30 m (98 pi) d'un cours d'eau soumis à des restrictions, une approbation du ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux (Loi sur l'assainissement de l'eau) doit être présentée.

Des documents supplémentaires peuvent être requis pour remplir la demande de permis.